Répertoire spécifique

Certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation classe 1 (habilitation)

RS7842 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311
Formacode(s)	31828
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE ET DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE · SIRET : 11006801200050

Partenaires habilités

117 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 117 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFT FC	30540504500637	Former et organiser l'évaluation
AFT FC	30540504500660	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC	30540504500702	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC	30540504500744	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC	30540504500785	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC TOULOUSE	30540504500421	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500017	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500025	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500041	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500066	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 117 partenaires habilités : https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs7842-certificat-de-formation-de-conducteur-adr-specialisation-classe-1-habilitation/partenaires

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les conducteurs des véhicules transportant des marchandises dangereuses de la classe 1 (matières et objets explosibles) doivent (obligation réglementaire) détenir un certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation classe 1, attestant qu'ils ont suivi une formation et réussi un examen portant sur les exigences spéciales auxquelles il doit être satisfait lors du transport de ces marchandises dangereuses.

L'habilitation "Certificat de formation spécialisation classe 1" vient compléter les connaissances d'un conducteur détenteur d'un certificat de formation conducteur ADR, aux fins d'être certifié pour le transport de marchandises dangereuses de la classe 1 (matières et objets explosibles).

Cette certification a pour objectifs essentiels de sensibiliser les conducteurs aux risques présentés par le transport des marchandises dangereuses de la classe 1 et de leur inculquer les notions de base indispensables pour minimiser

le risque d'incident et, s'il en survient un, pour leur permettre de prendre les mesures qui sont nécessaires pour leur propre sécurité et pour celle du public et pour la protection de l'environnement, ainsi que pour limiter les effets de l'incident.
Cette formation de conducteur ADR - spécialisation classe 1 et l'examen associé sont obligatoirement réalisés par un organisme agréé par le Ministre chargé des transports de matières dangereuses (Mission des transports de matières dangereuses).
La réussite de l'examen entraîne la délivrance d'un certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation classe 1 (durée de validité identique à celle du certificat de formation de conducteur ADR).
Cette formation, associée
à l'examen, et la délivrance du certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation classe 1 font l'objet d'une obligation réglementaire qui découle de règlements internationaux sur le transport de marchandises dangereuses qui harmonisent les transports de marchandises dangereuses au sein et entre les pays signataires de l'accord. Ce cadre spécifique nécessite donc l'usage d'appellations liées aux
obligations de l'application de ces règlements internationaux.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier les dangers spécifiques présentés par les matières et objets de la classe 1, en tenant compte de leurs caractéristiques, de leur classification et des conditions de transport, afin d'adopter les mesures de prévention et de sécurité appropriées pour protéger les personnes, les biens et l'environnement.
S'assurer que les caractéristiques du véhicule et les équipements requis sont adaptés au transport des matières et objets de la classe 1, en tenant compte de leur classification, des quantités transportées et des prescriptions réglementaires applicables, afin de contribuer à la conformité et à la sécurité du transport.
Appliquer les prescriptions et les précautions de sécurité spécifiques aux opérations de chargement, de déchargement et de manutention des matières et objets de la classe 1, en tenant compte des groupes de compatibilité, des interdictions de chargement en commun, afin de prévenir les risques liés à leur manipulation et à leur transport.
Appliquer les prescriptions réglementaires propres au transport des matières et objets de la classe 1, notamment en matière de signalisation, de documentation, de circulation, de stationnement et de surveillance des véhicules, en tenant compte de la classification des marchandises transportées, afin d'assurer la conformité, la sécurité et la sûreté des opérations.
Adopter les comportements adaptés à la situation et mettre en œuvre les premières mesures de sécurité appropriées en cas d'incident ou d'accident impliquant des matières et objets de la classe 1, en tenant compte des risques spécifiques d'explosion, d'incendie et de projection, afin de protéger les personnes, de sécuriser les lieux et de limiter les conséquences de l'événement sur les biens et l'environnement.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
Directive 2008/68/CE du Parlement Européen et du Conseil du 24 septembre 2008 relative au transport intérieur des marchandises dangereuses

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire d'un « Certificat de Formation conducteurs - ADR » dont la limite de validité (5 ans) n'est pas dépassée.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Les certifications (certificats de formation de conducteur ADR) sont délivrées uniquement par des personnes habilitées par le Ministre chargé des transports de matières dangereuses (Mission des transports de matières dangereuses) pour réaliser l'évaluation.
Matérialisation officielle de la certification : Certificat de formation de conducteur ADR délivré par l'organisme de formation agréé et fabriqué par l'Imprimerie Nationale.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2031
Date de dernière délivrance possible	31/12/2032

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5633

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7842/